

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2025/23

Conseil municipal du mardi 29 avril 2025

Date de convocation du conseil municipal : 25 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Eloïse REVOL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Benoit DUVAL, Loïc BARBERAT, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : André BROTTET donne pouvoir à Benoit Duval ; Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Philippe Tissot ; Anne-Marie ROZIER donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Sylvie PERRIER donne pouvoir à Loïc Barberat ; Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Christine Morin ; Didier COQUARD donne pouvoir à Eloïse Revol.

Membres absents : Laurence SPAHR, Benjamin METELLY, Marie-Agnès MUGNIER (trésorière de l'association)

OBJET : Mise en place d'une subvention à l'association « Les Croonies »

Le rapporteur expose au conseil municipal que l'association Les Croonies a donné, le 11 avril, un spectacle intitulé « Epris de liberté », ouvert au public, concernant la Guerre de 39/45 à l'occasion des 80 ans de la Libération du 8 mai 1945. Ce spectacle a permis de rendre hommage à nos compatriotes, ainsi que de faire découvrir aux enfants l'Histoire sous un autre format. Les communes de Pollionnay et de Vaugneray ont été sollicitées pour soutenir ce spectacle atypique. S'agissant d'une association locale assez investie dans la vie culturelle de la commune, l'adjointe à la Culture souhaite apporter un soutien à cette initiative, par une subvention exceptionnelle permettant, notamment, de participer à la location du théâtre Le Griffon, à Vaugneray.

Par conséquent, le conseil est invité à se prononcer sur la mise en place d'une subvention de 300 € pour l'association Les Croonies.

Vu la demande de subvention présentée par l'Association,

Considérant que ce spectacle d'intérêt local et historique mérite d'être soutenu par les collectivités locales,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association « Croonies »

DIT que cette somme est prévue au Budget primitif 2025, chapitre 65

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20250429-202504_202523-DE
Reçu le 05/05/2025

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de
la transmission en préfecture le 5 mai 2025

Philippe TISSOT
Maire

